

2015-0843
2016-05-06

Booklet

GROUP

11

FONGICIDE

FONGICIDE INSIGNIA^{MD} SC

Fongicide à large spectre pour supprimer les maladies sur les gazons de terrains de golf

SUSPENSION CONCENTRÉE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Pyraclostrobine 250 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0038 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0038 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0075 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0075 %, et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, à titre d'agents de conservation

N° D'HOMOLOGATION : 32247 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



**DANGER POISON
IRRITANT POUR LA PEAU**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 0.1 L à Vrac

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

INSIGNIA est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage contient le **Fongicide INSIGNIA SC**, un Suspension Concentrée (SC). La matière active de **Fongicide INSIGNIA SC** fait partie de la famille de fongicide, les strobilurines. Celles-ci sont des dérivés synthétiques d'une substance antifongique naturelle. Le **Fongicide INSIGNIA SC** possède un mode d'action différent qui est efficace contre les agents pathogènes résistants à d'autres fongicides.

Le **Fongicide INSIGNIA SC** empêche la germination des spores et la croissance du mycélium ainsi que la sporulation du champignon sur la surface foliaire. Cependant, une meilleure suppression des maladies est obtenue lorsque le **Fongicide INSIGNIA SC** est utilisé dans le cadre d'un programme de pulvérisation préventive, planifié et employé en rotation avec d'autres fongicides.

MODE D'EMPLOI

INSIGNIA SC est un fongicide à large spectre recommandé pour la suppression de plusieurs maladies importantes de gazon. Pour des résultats optimaux, le **Fongicide INSIGNIA SC** devrait être appliqué en prévention.

Ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS UTILISER pour la suppression des ravageurs aquatiques.

Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les résidus.

Application avec un pulvérisateur de champ

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'il y a des rafales de vent. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons

L'utilisation des méthodes de pulvérisation suivant ou d'équipement n'exige pas une zone de tampon: pulvérisateur manuelle ou de pulvérisateur à dos et le traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et, dans la direction de la dérive, la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (par ex. prairie, forêt, plantation brisevent, boisé, coupevent, des endroits riparien ou bosquet), ou l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, crique, marais, ruisseau, réservoirs et milieu humide) ou de l'habitat marin ou estuarien sensible.

Méthode d'application	Maladie	Les zone tampon (mètres) nécessaire pour la protection de:				
		Habitat d'eau douce aux profondeurs de:		Habitat estuarien/marin aux profondeurs de:		Habitats Terrestre
		Moins de 1 m	Plus que 1 m	Moins de 1 m	Plus que 1 m	
Pulvérisateur de grandes culture*	Moisissure grise des neiges, moisissure des neiges (dose faible)	10	1	1	1	0
	Moisissure grise des neiges, moisissure des neiges (dose élevée)	10	3	3	1	1
	Rouille, tache grise (dose faible)	10	5	4	2	1
	Moisissure rose des neiges	15	2	2	1	0
	Tache des feuilles	15	5	4	2	1
	Anthraxose, piétin-échaudage, brûlure en plaques (dose faible)	15	5	4	2	1
	Brûlure à pythium	20	5	5	3	1
	Plaque brune, tache grise, anthracnose, désordre physiologique des racines causé par Pythium, piétin-échaudage (dose élevée)	20	10	5	3	1

*Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Tous les traitements devraient être faits en respectant les directives retrouvées dans le Tableau 1. Un non respect du mode d'emploi et des précautions de cette étiquette peut causer des dommages au gazon et/ou réduire la suppression des maladies.

Le **Fongicide INSIGNIA SC** est recommandé pour la suppression de la plaque brune, la tache grise, la moisissure grise des neiges, la tache des feuilles, de la moisissure rose des neiges, la brûlure à pythium, désordre physiologique des racines causé par Pythium, la rouille, l'antracnose, la piétin-échaudage et la brûlure en plaques. Pour la suppression optimum de la moisissure rose des neiges, mélanger le **Fongicide INSIGNIA SC** avec un autre fongicide efficace contre la moisissure neiges ne faisant pas partie de la famille des strobilurines. Appliquer le **Fongicide INSIGNIA SC** dans 40 à 120 litres d'eau par 1 000 mètres carrés (400 à 1200 litres par hectare).

Dose: Employer les doses d'application tel que spécifié dans le Tableau 1 pour chaque maladie.

Tolérance du gazon

En raison de la variabilité des espèces de graminées à gazon et des techniques de pulvérisation, ni le fabricant ou le détaillant a statué que le **Fongicide INSIGNIA SC** pouvait être utilisé de façon sécuritaire sur toutes les graminées à gazon peu importe les conditions. Ainsi, il est recommandé que l'utilisateur vérifie si le **Fongicide INSIGNIA SC** peut être employé à grande échelle avec sécurité. Traiter à la dose recommandée de **Fongicide INSIGNIA SC** sur une petite superficie lorsque les mêmes conditions prévues lors de l'application sont présentes. Surveiller l'apparition de dommage dans les 14 jours après le traitement.

Tableau 1. Doses et intervalles d'application pour le gazon

Maladie (Pathogène)	Dose d'emploi (mL/1000 mètres carrés)	Dose d'emploi (mL/ha)	Intervalle entre les applications (jours)	Commentaires
Antracnose (<i>Colletotrichum graminicola</i>)	123 – 224	1230 – 2240	14 – 28	Appliquer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Plaque brune (<i>Rhizoctonia solani, zeaе</i>)	112 – 200	1120 – 2000	14 – 21	Appliquer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Brûlure en plaques (<i>Sclerotinia homeocarpa</i>) – Répression seulement	123 – 224	1230 – 2240	14 – 28	Le Fongicide INSIGNIA SC appliqué à une dose de 123 à 224 mL/1000 mètres carrés des intervalles de 14 à 28 jours fournira une suppression de la brûlure en plaques.
Tache grise (<i>Pyricularia grisea</i>)	112	1120	14	Effectuer des applications préventives et poursuivre lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
	224	2240	28	
Moisissure grise des neiges (<i>Typhula spp.</i>)	136	1360	application unique	Effectuer une seule application à une dose de 136 mL ou deux applications à une dose de 68 mL, espacées de 14 à 28 jours tard à l'automne juste avant qu'il y ait une couverture de neige.
	68	680	14 – 28	
Tache des feuilles (<i>Drechslera spp. Bipolaris spp.</i>)	123	1230	14	Appliquer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.

Maladie (Pathogène)	Dose d'emploi (mL/1000 mètres carrés)	Dose d'emploi (mL/ha)	Intervalle entre les applications (jours)	Commentaires
Plaque fusarienne (Microdochium Patch) et Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>)	200	2000	application unique	Effectuer une seule application tard à l'automne juste avant qu'il y ait une couverture de neige. Mélanger en réservoir avec le fongicide PREMIS 200F à une dose de 32 mL/100 mètres carrés pour améliorer la suppression si une forte pression de maladie est prévue.
Brûlure à pythium (<i>Pythium aphanidermatum</i>)	180	1800	14	Commencer les applications préventives lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Désordre physiologique des racines causé par Pythium (<i>Pythium volutum</i> , <i>Pythium arrhenomanes</i> , <i>Pythium aristosporum</i>)	224	2240	14 – 28	Appliquer de façon préventive. Irriguer immédiatement après l'application. Après chaque application du fongicide INSIGNIA SC, effectuer une rotation avec au moins une application d'un fongicide ne faisant pas partie du groupe 11 et enregistré pour cette maladie avant de faire un nouveau traitement avec le fongicide INSIGNIA SC.
Rouille (<i>Puccinia spp.</i>)	100	1000	14	Appliquer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Piétin-échaudage (<i>Gaeumannomyces graminis</i>) – répression seulement	224	2240	28	Effectuer 1 application à l'automne et 1 application au printemps.

Adjuvants

Ne pas utiliser d'adjuvants à base d'organosilicone car le gazon pourrait subir des dommages. En raison du grand nombre d'adjuvants pouvant être utilisés, ni le fabricant ou le détaillant a statué si le **Fongicide INSIGNIA SC** peut être employé de façon sécuritaire avec tous les adjuvants.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Mode d'action

La pyraclostrobine, la matière active du **Fongicide INSIGNIA SC** qui appartient au groupe des inhibiteurs de la respiration cellulaire, est classée par l'EPA et l'ARLA comme des inhibiteur de la Quinone Extérieure (IQe) ou ayant le site d'activité cible des fongicides du groupe 11.

Gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, **Fongicide INSIGNIA SC** contient un fongicide appartenant au groupe 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à **Fongicide INSIGNIA SC** et à d'autres fongicides du groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont

spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le **Fongicide INSIGNIA SC** ou d'autres fongicides du même groupe 11 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Afin de maintenir la performance de **Fongicide INSIGNIA SC** au champ, ne pas dépasser le nombre total d'applications séquentielles de **Fongicide INSIGNIA SC** ainsi que le nombre total d'applications de **Fongicide INSIGNIA SC** par saison tel que mentionné ci-dessous. Ne pas dépasser six (6) applications par saison. Ne pas faire des applications séquentielles du **Fongicide INSIGNIA SC** ou un fongicide du groupe 11 pour supprimer le désordre physiologique des racines causé par *Pythium*, la brûlure à pythium, la tache grise ou l'antracnose. Ne pas faire plus de deux (2) applications séquentielles du **Fongicide INSIGNIA SC** ou un autre fongicide du groupe 11 pour toutes les autres maladies. Alternier avec un fongicide efficace ne faisant pas partie de la famille des strobilurines et ayant un mode d'action différent au minimum pour les deux (2) applications suivantes.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à **Fongicide INSIGNIA SC** chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF Canada au 1-877-371-2273.

MÉLANGE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.

3. Ajouter au réservoir la quantité requise de **Fongicide INSIGNIA SC**.
4. Si nécessaire, ajouter au réservoir la quantité requise du fongicide PREMIS 200F.
5. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
6. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Ne pas pénétrer dans la zone traitée jusqu'à ce que le produit soit sec.
2. Ne pas faire plus de six applications par saison.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut-être fatal ou toxique lorsqu'il est ingéré. Peut irriter la peau, Éviter tout contact avec la peau.
2. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.
3. Porter un équipement et des vêtements de protection, incluant des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors du mélange et du remplissage, du nettoyage du pulvérisateur, des réparations et de l'application.
4. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
5. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
6. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eaux ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
7. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine (sauf les terrains de golf) telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non visées et les petits mammifères sauvages. Les zones de tampon indiquées sous la section mode d'emploi devraient être respectées. Afin de réduire le ruissellement des aires traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application aux endroits où la pente est modérée à abrupte, ou sur les sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies. On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé.
2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments pour humains ou pour animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain de plancher.
4. Protéger du gel.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Non Réutilisables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables - à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2015-0843
2016-05-06

Sleeve

GROUP

11

FONGICIDE

FONGICIDE INSIGNIA^{MD} SC

Fongicide à large spectre pour supprimer les maladies sur les gazons de terrains de golf

SUSPENSION CONCENTRÉE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Pyraclostrobine 250 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0038 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0038 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0075 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0075 %, et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, à titre d'agents de conservation

N° D'HOMOLOGATION : 32247 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DÙ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



DANGER

POISON

IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 0.1 L à Vrac

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

INSIGNIA est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut-être fatal ou toxique lorsqu'il est ingéré. Peut irriter la peau, Éviter tout contact avec la peau.
2. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.
3. Porter un équipement et des vêtements de protection, incluant des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors du mélange et du remplissage, du nettoyage du pulvérisateur, des réparations et de l'application.
4. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
5. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
6. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eaux ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
7. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine (sauf les terrains de golf) telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non visées et les petits mammifères sauvages. Les zones de tampon indiquées sous la section mode d'emploi devraient être respectées. Afin de réduire le ruissellement des aires traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application aux endroits où la pente est modérée à abrupte, ou sur les sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies. On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé.
2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments pour humains ou pour animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain de plancher.
4. Protéger du gel.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Non Réutilisables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables - à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.